

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2012)  
**Heft:** 1955

**Artikel:** Si le conseil fédéral parlait en son nom  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024609>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Si le Conseil fédéral parlait en son nom

André Gavillet • 20 mai 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20587>

## Le programme de législation: plus prolix que politique

Le programme de législation, c'est une revue de printemps, un époussetage, une feuille de route. L'exercice se fait tous les quatre ans. Qu'est-ce qui a été mené à bien dans la législature écoulée (2007-2011)? Quels projets pour celle qui commence (2011-2015)?

Le *Message*<sup>5</sup> du Conseil fédéral est daté du 20 janvier 2012. Personne ne croit qu'en un mois il ait fait rédiger et qu'il ait en collègue discuté des propositions neuves et des priorités. Le Conseil fédéral fait l'éloge de cette continuité qu'assure l'administration. Il ne croit pas à un régime d'alternance. Mais alors le programme de législation est-il un outil prospectif ou un choix politique?

## Programme minimum

Dans les années 60, DP participait déjà à ce débat, l'exigence d'un programme commun aux partis gouvernementaux fut lancée notamment par quelques intellectuels (ce terme est en politique suisse connoté péjorativement), en majorité de gauche.

Paradoxalement, ce fut l'effet de la formule magique par laquelle le parti socialiste obtenait une représentation à

l'exécutif égale aux autres partis gouvernementaux. Pourquoi ne pas se contenter de ce succès? La réponse était simple. Les partis de droite pouvaient facilement minoriser les socialistes, les tenir à l'écart des centres de décision où l'USAM et le Vorort avaient leur carte d'entrée. Pourquoi les socialistes étaient-ils prédestinés à diriger les affaires étrangères, même si certains et certaine d'entre eux y firent un travail efficace (ouverture vers les pays arabes, approches onusiennes, tentative de donner du poids au Traité d'Helsinki). Enfin, gouverner à quatre partis impliquait des échanges, des concessions réciproques.

Le programme même ne vit jamais le jour parce que le Parti socialiste ne disposait d'aucun moyen de pression. Certes, il pouvait toujours mettre en jeu sa participation au gouvernement. Mais qui brandit de telles menaces prend le risque de se voir répondre que, libre à lui, on ne le retient pas. Lorsque le jeu ne fut plus théorique, mais brutal lors de la pénible non-élection de Lilian Uchtenhagen et de Christiane Brunner, le PS montra les limites de sa prise de risque.

## Autres tentatives

Certains songèrent (le *CRIS*<sup>6</sup>,

Centre pour la réforme des institutions suisses) à placer les discussions gouvernementales en amont entre les états-majors des partis et l'Assemblée fédérale. Mais celle-ci tient à choisir, un à un, les membres du gouvernement. Elle se délecte d'un choix individuel qui lui permet d'exprimer simultanément ses convictions (ou ses tactiques partisans) et ses affinités.

Mais, pendant ce temps, l'administration et ses chefs de file travaillaient. Ils comprirent que les programmes ont plus d'effets que les rapports de gestion. Les programmes de législation feraient connaître leurs projets et, s'ils étaient cités et avalisés par le Parlement, ils prendraient une autre dimension : celle d'un projet d'intérêt national.

L'incident de 2004 ne renversa pas cette tendance. On rappelle que le gouvernement avait voulu attacher le Parlement à son programme. Mais au Conseil national, le cumul des non du PS et de l'UDC fit rejeter le document. Ni casse ni dégâts. Le programme n'impliquait aucune contrainte légale. Son refus n'ouvrait aucune crise gouvernementale. On renonça simplement pour les prochaines moutures au vote final.

**2011**

Le Conseil fédéral s'est voulu généreux: il signe un pavé de 150 pages, il recourt aux données de l'état-major chargé des *Perspectives statistiques (2010-2025)*; il analyse l'état de la Confédération, multiplie les tableaux du budget et les relevés de la planification.

De plus, il se choisit ou feint de se choisir une méthode. Selon un schéma philosophique classique qui veut que l'on parte de valeurs reconnues pour leur donner corps et réalité par l'action. Ainsi, le Conseil fédéral a choisi six *Lignes directrices* qui permettent de donner sens à des *Objectifs concrets* (26).

Exemple (ont été choisis la ligne 1 et l'objectif 3).

Ligne directrice 1: *La place économique suisse est attrayante, concurrentielle, et se signale par un budget fédéral sain et des institutions étatiques efficaces.*

Objectif 3: *La stabilité de la place financière et son attrait sont garantis.*

Et lorsqu'on décrit, comme le

fait le Conseil fédéral en introduction, le bouleversement des structures mondiales et européennes, lorsqu'on en cite les contrecoups que subira la Suisse, les phrases sont bien creuses pour ce thème politique sur lequel il entend faire porter toute son attention au-delà des années à venir. Qu'on en juge:

*«Créer et promouvoir les conditions générales propres à l'épanouissement durable d'une société moderne et d'une économie compétitive tout en respectant l'environnement naturel indispensable à cet épanouissement».*

### **Qui parle**

L'utilité d'un tel *Message* – dont on mesure l'effort et le travail qu'il représente, sans parler de la journée de délibération que le Conseil national lui a consacrée – c'est de documenter et de clarifier. Pour cela, première condition, il faut que l'on sache qui parle: le Conseil fédéral ou son administration.

L'administration doit documenter. Elle n'a pas besoin d'échafaudages philosophiques. Elle

recherche plutôt des indicateurs qui mesurent efficacement son action. Elle doit particulièrement fournir les données utiles pour qu'on comprenne les choix du gouvernement.

Quant au Conseil fédéral, on souhaiterait qu'il parle avec sa voix, sans fioriture, sans recourir aux infinitifs impératifs, «*créer*», «*promouvoir*». Il doit communiquer pour une part ses inquiétudes. Comment il entend les surmonter et, la politique étant un destin commun, les partager avec le Parlement, les cantons et le peuple.

En fait il ne s'agit plus de programme, ni de la manière dont sera composé le panier à provisions. La responsabilité du gouvernement est de donner au pays une ambition: repositionnement de la Suisse en Europe, ou mutation écologique, ou lutte contre l'aggravation de la pauvreté. Que le Conseil fédéral prenne les risques du choix, sans langue de bois, sans cryptage. Après un large débat, il appartiendra à l'Assemblée fédérale de ratifier ce choix. Un vote devrait exprimer sa confiance.